



www.nexitly.fr

NEXITY PARIS IGH
83-85 BOULEVARD VINCENT AURIOL
CS 91340
75646 PARIS CEDEX 13

Téléphone : 01.43.37.69.40

ADRESSE DE L'IMMEUBLE :
LE PONANT - LA GRANDE MOTTE
26 RUE SAINT LOUIS
34280 LA GRANDE MOTTE

Immatriculation : AA0218164

PARIS, 29/06/2017

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le jeudi 29 juin 2017 à 8h30

Les copropriétaires de la copropriété LE PONANT - LA GRANDE MOTTE se sont réunis en Assemblée Générale à l'adresse suivante :

AGENCE NEXITY
2ème ETAGE
83/85 BOULEVARD VINCENT AURIOL
75013 PARIS

Sur convocation individuelle qui leur a été faite par le syndic par lettres recommandées avec accusés de réception ou contre émargement.

Présents et Représentés :	24	1248	voix /	10000	voix soit	12,48%
Absents :	177	8752	voix /	10000	voix soit	87,52%
Total :	201	10000	voix /	10000	voix soit	100,00%

Conformément à l'article 14 du décret n°67-223 du 17 mars 1967 modifié, il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre entrant en séance, tant en leur nom personnel que comme mandataire éventuel.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable, permet de constater que 24 copropriétaires sur 201 sont présents ou représentés et possèdent 1248 voix sur 10000 voix.

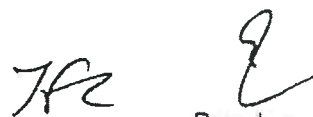
Étaient absents :

M. et Mme ABDALLAH KHODJA Kemal Ben Mohammed (45), M. et Mme ABGUILLEM Pascal (45), M. ACHIN Geneviève (45), M. et Mme ADNET Renaud (44), M. et Mme ARIAL PHILIPPE (45), M. et Mme ARZEL Thierry (45), M. et Mme BARROIS Daniel & Agnès (62), M. et Mme BASTER Gérard (61), Mlle BEAUJEAULT Céline (44), Indivision BECHE - DENOVAL JEAN-LUC LAURENCE (62), M. et Mme BEHA Rémy (45), M. BELLIN Olivier (44), M. et Mme BELLO Louis (44), M. et Mme BELTRAN Frédéric (45), Mme BENSO France (44), M. et Mme BERGOT Pascal (44), M. et Mme BESNIER Thierry (44), M. et Mme BEUCHER Philippe (45), M. et Mme BIBÉY Jérôme (44), M. BOEGLIN Christian (45), M. et Mme BONESTROO Willem (45), M. et Mme BONNOTTE Daniel (90), M. et Mme BORDIER Isabelle (44), M. et Mme BOTHUA Olivier (45), Indivision BOUVEREY - GAUTHIER Yoann et Camille (44), M. et Mme BRAUN Jean-Claude (45), M. BRIAND Lionel (44), M. et Mme BRULE Régis (45), M. et Mme CADU Christophe (45), M. et Mme CAILLOL DE PONCY Bernard (45), M. CARBONI Nicolas (44), Indivision CARRERE - TERRIEN Laurent et Sylvie (45), M. et Mme CERDA Philippe (44), Mme CERUTTI Michèle (44), M. et Mme CHAIGNEAU Fabrice (44), M. et Mme CHANTECLAIR Jacques (45), M. CHEMIER Stéphane (45), M. CHILLEMI Alain (45), M. et Mme CHINARDET Claude (44), M. et Mme CIVEYRAC Bruno (45), M. CLAVEL Fabien (44), M. COISNE STEPHANE (45), Mme COL-SEGAERT Monique (45), Indivision CREGUT - DEZECOT Joël et Patricia (45), M. et Mme DANILO Jacques (107), M. et Mme DEBAUGE Lionel (45), M. DEBERNARDY Laurent (88), M. et Mme DELEUIL Jean-Paul (44), M. et Mme DELLA-MONICA Hervé (44), M. DEPAEPE Marc (45), M. DESBONNETS Pascal (45), M. et Mme DESCAMPS LAURENT (45), M. et Mme DESMAIZIERES Christian (62), Mme DEYRIS Catherine (62), Indivision DO COUTO - CARRE Gilles et Adeline (45), M. et Mme DOMINGUES PINTO Manuel (45), M. et Mme DOVERGNE Sylvain (45), M. et Mme EKLINGER Patrick (45), M. et Mme ELBAZ Laurent (45), M. EMERY Olivier (45), M. et Mme FAIVRE D ARCIER Nicolas (45), M. et Mme FALOMIR Jean-François (44), M. FAURE Jean-Claude (45), M. et Mme FAYETTE Cyrille (45), M. FERRAND DOMINIQUE (62), M. et Mme FLOCH Yvonnick (62), Mme FORGET Sylvie (44), Indivision FOURNIER - RAINGEARD Stanislas et Delphine (45), M. et Mme GABORIT Benoit (44), M. et Mme GAU Bernard (45), M. et Mme GAUCHEY Marc (45), M. et Mme GAUTHIER Philippe (62), M. et Mme GEFFARD Pascal (44), M. et Mme GERARD Cédric (44), M. GHIGLIONE Bernard (88), M. et Mme GIRIER Pierre (61), Indivision GOBERT - GUILLAUD FREDERIC - AUDREY (45), M. et Mme GOETTLE Francis (45), M. et Mme GOINEAU Martin (45), M. et Mme GOLDBERG Dominique (45), Indivision GOSSWEILER - JEANNOT Gérard et Dominique (44), M. GOUZY Bernard (135), M. et Mme GOZILLON Christophe (45), M. GRAIL Gilles (45), M. GRANILIC Didier (45), M. et Mme GUILAUME Guy (44), M. GUILLEMIN Hervé (44), M. GUYOT Serge (45), M. et Mme HANDSCHIN Alain (44), Mme HENRIET Christine (45), M. et Mme HINSCHBERGER Sylvain (62), Indivision HUBERT / ZIROLI NICOLAS / HELENE (45), M. et Mme HUON Jean-Claude (45), M. et Mme HUS Bertrand (44), M. et Mme IMBERT Frédéric (45), Mlle INGLEBERT Cécile (45), M. et Mme JACQUET Dominique (45), M. JAUNIN JEAN-MICHEL (44), M. et Mme JOLIFF Pascal (44), M. et Mme JOLLIVEL Christophe (45), M. JORROT Frédéric (45), M. et Mme JOULIE Philippe (88), M. JREIGE Riad (62), M. et Mme KESPI Emile (44), M. et Mme LABIT Michel (62), M. LEBRUN Emmanuel (44), M. et Mme LEMEASLE Eric (44), M. LETHEULE Stéphane (89), Mme LEUTHREAU Sylvine (45), M. et Mme LOEVEN Thierry (45), Mlle LOIRAT Maryvonne (61), M. et Mme

PV AG LE PONANT - LA GRANDE MOTTE

Procès-verbal conforme à l'original dûment signé par le président, le ou les représentants s'il en a été désigné(s) et le secrétaire

LOMBARD Didier (45), M. LOUSSOUARN Frédéric (44), Indivision LUCAS / POLARD ARISTIDE / ANNAICK (44), M. et Mme MAGDELINE Serge (44), M. et Mme MALHERBE Charles (45), M. et Mme MANIER Philippe (45), M. et Mme MARTIN Claude (61), M. et Mme MEYER Yves (45), M. et Mme MICHON MICHEL (45), M. et Mme MONEL Pascal (44), M. MONNAMI Olivier (44), M. MOREAU Ludovic (45), M. et Mme MORICEAU Jean-François (45), M. MORNEAU André (45), M. et Mme MOROY Serge (62), Mlle MOUCHON JULIE (45), M. et Mlle MUNOS Jean-François (45), M. NAASSENS Christophe (45), M. NEAU Laurent (45), M. et Mme NEYRET Alain (44), Mlle OCHOA Catherine (45), M. ODER Marc (45), M. et Mme OUERTANI Bahjet (45), M. et Mme PAGET Christian (44), M. PALACIN Frédéric (44), M. et Mme PERALTA ESCRIBANO Francisco (45), Mme PHILIPPE Virginie (45), M. et Mme PIONNEAU Jean-Yves (61), M. PISSAVY Sébastien (44), M. et Mme PLUMECOCCQ Patrice (45), M. et Mme POUJOL David (45), M. PRINCE Mathieu (45), M. PULSONE Grégory (44), M. et Mme RAINAUD HERVE (62), M. et Mme REVERREAU Bertrand (45), M. et Mme RIEUF JEAN PHILIPPE (45), M. et Mme RIVET ANTOINE (62), M. et Mme ROBERT Francis (44), Mlle ROUBY Angélique (45), M. et Mme ROUILLER Jean-Marc (45), Indivision ROY / BEDFER CHRISTOPHE / LAURENCE (62), M. et Mme RUEDY François (61), M. et Mme RYO Michel (45), Mme SALLES Josette (44), M. et Mme SARDA Julien (45), M. et Mme SERET Eric (44), SARL SOLAUBAT (45), M. TAILLEPIED André (45), M. TAVEAU Yves (88), M. et Mme TERRIER Martin (45), M. et Mme THEBAULT Dominique (45), M. THOMAS Philippe (62), M. TOSELLI Frédéric (45), M. et Mme TYPE Paul (45), M. et Mme VAN RUYSKENVELDE JEAN-PIERRE (44), Mlle VANULS Sandrine (44), M. et Mme VATINEL Joël (45), M. et Mme VIGNON Richard (44), M. et Mme VILLEMIN Amand (44), M. et Mme VILLENAVE François (44), M. et Mme VILLET Luc (44), M. et Mme VOISIN Richard (62), Mme VOISIN Valérie (90), M. YANGA MBIWA Mapou (44), M. et Mme ZAMPIERI Michel (44), M. et Mme ZWAENEPOEL Jean-Emmanuel (61).

Handwritten signatures in black ink, appearing to be initials or names, located at the bottom right of the page.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n°1 Désignation du Président de séance	Page 4
Résolution n°2 Désignation des Scrutateurs	Page 4
Résolution n°3 Désignation du secrétaire de séance	Page 4
Résolution n°4 Approbation des comptes de l'exercice du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016.	Page 4
Résolution n°5 Désignation de la société NEXITY LAMY en qualité de Syndic, approbation du contrat de mandat	Page 4
Résolution n°6 Approbation du contrat de prestation multiservices-multitechnique BELAMBRA SERVICES.	Page 5
Résolution n°7 Approbation du budget prévisionnel de l'exercice du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017.	Page 5
Résolution n°8 Approbation du budget prévisionnel de l'exercice du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018.	Page 6
Résolution n°9 Désignation des membres du Conseil Syndical pour une durée de 3 ANS	Page 6
Résolution n°10 Constitution de provisions spéciales pour travaux d'entretien ou de conservation conformément aux dispositions de l'article 18, alinéa 6de la loi du 10 juillet 1965.	Page 6

PROCÈS VERBAL

RESOLUTION N° 1 : DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE

Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales - Article 24



Est candidat :

- BELAMBRA DEVELOPPEMENT représenté par Mr PATRICK ILLIANO

Vote sur la candidature de BELAMBRA DEVELOPPEMENT représenté par Mr PATRICK ILLIANO :

Présents et Représentés :	24	1248	voix /	10000	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	10000	voix
Abstentions :	0	0	voix /	10000	voix
Ont voté pour :	24	1248	voix /	10000	voix

Cette résolution est adoptée à la majorité simple de 625 voix sur 1248 voix exprimées, conformément à l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965.

RESOLUTION N° 2 : DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales - Article 24



Aucun copropriétaire ne s'étant porté candidat, les scrutateurs ne peuvent être désignés.

RESOLUTION N° 3 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales - Article 24



Est candidat :

- Mr COQUARD JEAN-FRANCOIS représentant NEXITY LAMY

Vote sur la candidature de Mr COQUARD JEAN-FRANCOIS représentant NEXITY LAMY :

Présents et Représentés :	24	1248	voix /	10000	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	10000	voix
Abstentions :	0	0	voix /	10000	voix
Ont voté pour :	24	1248	voix /	10000	voix

Cette résolution est adoptée à la majorité simple de 625 voix sur 1248 voix exprimées, conformément à l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965.

L'Assemblée Générale désigne comme Secrétaire de séance M. COQUARD JEAN-FRANCOIS REPRESENTANT NEXITY LAMY

RESOLUTION N° 4 : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE DU 01 JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016.

Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales - Article 24



L'assemblée générale approuve sans réserve en leur forme, teneur et imputation, les comptes de l'exercice du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016, tels qu'ils figurent aux annexes jointes à la convocation de l'assemblée générale et qui font ressortir :

- un montant total de charges nettes de 149 253,39 € pour les opérations courantes

Vote sur la proposition :

Présents et Représentés :	24	1248	voix /	10000	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	10000	voix
Abstentions :	0	0	voix /	10000	voix
Ont voté pour :	24	1248	voix /	10000	voix

Cette résolution est adoptée à la majorité simple de 625 voix sur 1248 voix exprimées, conformément à l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965.

RESOLUTION N° 5 : DESIGNATION DE LA SOCIETE NEXITY LAMY EN QUALITE DE SYNDIC, APPROBATION DU CONTRAT DE MANDAT

Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales - Article 25 / Article 25-1



L'Assemblée Générale désigne à nouveau en qualité de Syndic, la société NEXITY LAMY Société par actions simplifiée au capital de 219 388 000 € dont le siège social est situé à Paris (75008), 19 rue de Vienne,

immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 487 530 099, titulaire de la carte professionnelle n° CPI 7501 2015 000 001 224 portant les mentions Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière et Prestations touristiques délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, bénéficiaire d'une garantie financière au titre de son activité de Gestion immobilière, pour un montant de 520 000 000 €uros, octroyée par la COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS "SOCAMAB", dont le siège social est au 16 Rue Huche Tour KUPKA B TSA 39999 à Paris La Défense Cedex (92919), pour une durée de 3 ans.

Le contrat de mandat du Syndic entrera en vigueur le 01/07/2017 et prendra fin le 30/06/2020.

Conformément à la proposition jointe à la convocation, les honoraires sont fixés à 8 773,00 € HT, soit 10 527,60 € TTC pour les prestations incluses au titre du forfait pour la période de l'exercice comptable du 01/01/2016 au 31/12/2016.

A l'issue de celle-ci, les honoraires dus jusqu'au terme du mandat seront calculés au prorata de la période. Les honoraires s'entendent "Toutes Taxes Comprises" au taux de TVA en vigueur, soit actuellement 20 %. En cas de variation de ce taux, les honoraires "Toutes Taxes Comprises" évolueront en plus ou en moins dans la même proportion.

L'Assemblée Générale des copropriétaires désigne Mr Patrick ILLIANO, en sa qualité de Président de séance, pour signer le contrat de mandat de Syndic adopté au cours de la présente réunion.

Vote sur la proposition :

Présents et Représentés :	24	1248	voix /	10000	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	10000	voix
Abstentions :	0	0	voix /	10000	voix
Ont voté pour :	24	1248	voix /	10000	voix

Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (44), M. et Mme BOURDON Stéphane représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (44), M. CESTE Eric représenté par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (62), M. et Mme CHARPENTIER Marc représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), Mme DALEX Françoise représentée par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (44), SARL DELMART représenté par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (135), M. DOUCHAIN Philippe représenté par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), M. FEUVRIER Régis représenté par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (61), Mme GARBE Evelyne représentée par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (62), SCS IBI représenté par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (44), M. JAMES THIERRY représenté par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), M. et Mme LE BERRE François représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), M. et Mme LE BRUN Bernard représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), M. MARQUES DA CRUZ Albino représenté par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), M. et Mme MOYRAND Bruno représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (44), M. PERRIN Antoine représenté par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (44), M. et Mme PORTIGLIATTI Pierre représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), M. et Mme RIETZLER Adrien représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), M. et Mme ROSEN François représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), Mme ROUMIER Maryse représentée par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), M. et Mme SCHELCHER Pascal représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), M. et Mme TONDELIER Jean Claude représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (62), M. TUDAL Jérémie représenté par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), M. et Mme ZIMBAN Patrick représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (62)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

RESOLUTION N° 6 : APPROBATION DU CONTRAT DE PRESTATION MULTISERVICES-MULTITECHNIQUE BELAMBRA SERVICES.



Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales - Article 24

Après prorogation conventionnelle accordée pour le contrat de son terme initial en 2016 jusqu'au 30.06.2017 et ratifié par la présente assemblée générale. Ledit contrat est soumis au renouvellement pour une période de 3 ans avec un terme au 30.06.2020.

L'assemblée Générale approuve la souscription du contrat de prestation multiservices-multitechnique (annexé à la présente) auprès de BELAMBRA SERVICES selon montant indiqué dans le budget prévisionnel.

Vote sur la proposition :

Présents et Représentés :	24	1248	voix /	10000	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	10000	voix
Abstentions :	0	0	voix /	10000	voix
Ont voté pour :	24	1248	voix /	10000	voix

Cette résolution est adoptée à la majorité simple de 625 voix sur 1248 voix exprimées, conformément à l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965.

RESOLUTION N° 7 : APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE DU 01 JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017.



Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales - Article 24

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel joint à la convocation pour l'exercice du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016. Le budget, détaillé par postes de dépenses, a été élaboré par le syndic assisté du conseil syndical, arrêté à la somme de 148 934,00 € et sera appelé par provisions semestrielles exigibles le 1er jour de la période fixée.

JFR

Dans la mesure où la présente assemblée générale n'adopterait pas de budget pour le prochain exercice comptable (période du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015), l'assemblée générale autorise le syndic à appeler, sur la base du présent budget, les deux premières provisions trimestrielles des charges du futur exercice dans l'attente du vote du budget prévisionnel de ce même exercice.

En conséquence, l'assemblée générale renonce au bénéfice de l'application des dispositions prévues à l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965.

Vote sur la proposition :

Présents et Représentés :	24	1248	voix /	10000	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	10000	voix
Abstentions :	0	0	voix /	10000	voix
Ont voté pour :	24	1248	voix /	10000	voix

Cette résolution est adoptée à la majorité simple de 625 voix sur 1248 voix exprimées, conformément à l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965.

RESOLUTION N° 8 : APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE DU 01 JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018.



Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales - Article 24

Conformément aux dispositions de l'article 43 du décret du 17 mars 1967, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel joint à la convocation pour l'exercice du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018. Le budget, détaillé par postes de dépenses, a été élaboré par le syndic assisté du conseil syndical, arrêté à la somme de 148 934,00 € et sera appelé par provisions semestrielles exigibles le 1er jour de la période fixée.

L'adoption de ce budget permettra au syndic d'exercer à l'encontre des copropriétaires défaillants la faculté d'exiger par anticipation les provisions non encore échues relatives à l'exécution dudit budget et ce par voie de référé directement auprès du président du Tribunal de Grande Instance, conformément aux dispositions prévues à l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965.

Le montant de ce budget pourra être révisé lors de la prochaine assemblée générale en fonction des dépenses réelles de l'exercice en cours et de l'évolution à attendre des charges courantes de fonctionnement.

Vote sur la proposition :

Présents et Représentés :	24	1248	voix /	10000	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	10000	voix
Abstentions :	0	0	voix /	10000	voix
Ont voté pour :	24	1248	voix /	10000	voix

Cette résolution est adoptée à la majorité simple de 625 voix sur 1248 voix exprimées, conformément à l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965.

RESOLUTION N° 9 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL POUR UNE DUREE DE 3 ANS



Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales - Article 25 / Article 25-1

Aucun copropriétaire ne s'étant porté candidat, le conseil syndical ne peut être désigné.

RESOLUTION N° 10 : CONSTITUTION DE PROVISIONS SPECIALES POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN OU DE CONSERVATION CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 18, ALINEA 6 DE LA LOI DU 10 JUILLET 1965.



Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales - Article 25 / Article 25-1

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des dispositions de l'article 18 – alinéa 6 – de la loi du 10 juillet 1965, décide de ne pas constituer de provision spéciale pour faire face aux travaux d'entretien ou de conservation des parties communes et éléments d'équipement communs qui pourraient être nécessaires dans les trois années à venir et non encore décidés.

Vote sur la proposition :

Présents et Représentés :	24	1248	voix /	10000	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	10000	voix
Abstentions :	0	0	voix /	10000	voix
Ont voté pour :	24	1248	voix /	10000	voix

Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (44), M. et Mme BOURDON Stéphane représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (44), M. CESSÉ Eric représenté par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (62), M. et Mme CHARPENTIER Marc représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), Mme DALEX Françoise représentée par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (44), SARL DELMART représenté par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (135), M. DOUCHAIN Philippe représenté par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), M. FEUVRIER Régis représenté par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (61), Mme GARBE Evelyne représentée par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (62), SCS IBI représenté par Société BELAMBRA

DEVELOPPEMENT (44), M. JAMES THIERRY représenté par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), M. et Mme LE BERRE François représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), M. et Mme LE BRUN Bernard représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), M. MARQUES DA CRUZ Albino représenté par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), M. et Mme MOYRAND Bruno représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (44), M. FERRIN Antoine représenté par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (44), M. et Mme PORTIGLIATTI Pierre représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), M. et Mme RIETZLER Adrien représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), M. et Mme ROSEN François représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), Mme ROUMIER Maryse représentée par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), M. et Mme SCHELCHER Pascal représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), M. et Mme TONDELIER Jean Claude représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (62), M. TUDAL Jérémie représenté par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), M. et Mme ZIMBAN Patrick représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (62)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h15.

RAPPEL DE L'ARTICLE 42 ALINEA 2 DE LA LOI DU 10 JUILLET 1965 :

« Les actions qui ont pour objet de contester les décisions de l'Assemblée Générale doivent à peine de déchéance être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'Assemblée Générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale, en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa. »

LE PRESIDENT

Mr PATRICK ILLIANO

représentant BELAMBRA DEVELOPPEMENT

LE SECRETAIRE







M. COQUARD JEAN-FRANCOIS

Représentant NEXITY LAMY

LE(S) SCRUTATEUR(S)

Néant

PROCÈS VERBAL CONFORME À L'ORIGINAL DUMENT SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT, LE OU LES SCRUTATEURS S'IL EN A ÉTÉ DÉSIGNÉ(S) ET LE SECRÉTAIRE.

Légende :	
Résolution acceptée	
Résolution refusée	
Absence de candidats	
Vote sans objet	
Aucune voix exprimée	
Point d'information	

JH *e*